

N° : 25 / 521 MB

Objet : Circulation route de Gève.

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.1 et L.2212.2,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police du maire en matière de circulation routière modifiant certaines dispositions du Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation des routes,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation route de Gève afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 12/21 du 11 février 2013.

Article 2 : Les restrictions de circulation du présent arrêté s'appliquent route de Gève, dans sa section comprise entre le parking « Jean BABOIS » et le parking du plateau de Gève.

Article 3 : La circulation est strictement interdite à tous les véhicules motorisés ou non ainsi qu'aux piétons pendant la période de rotation de la navette.

Article 4 : En dehors de cette période, les dépassements sont interdits et la vitesse des véhicules à moteur est limitée à 30 km/h.

Article 5 : Sauf ayants droit, la circulation des véhicules motorisés est interdite durant la période d'ouverture du domaine de ski de fond du plateau de Gève.

Article 6 : Sont considérés comme ayants droit les navettes de la station, les véhicules accrédités par la mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors, les véhicules de secours, de sécurité et d'entretien des pistes, ainsi que les engins de déneigement.

Article 7 : Ces interdictions feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

Article 8 : Toute infraction au présent arrêté sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 9 : La gendarmerie, la police municipale, tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituels.

Autrans-Méaudre en Vercors, le 31 décembre 2025

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors
Hubert Arnaud

